

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision allégée n°1 du PLUI du pays d'Alby

Par arrêté n° ARR-2023-01 du 24/01/2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du pays d'Alby.

Le projet de révision allégée a pour objet de déclasser un couloir dans un espace boisé classé (EBC) qui borde la rivière du Chéran sur la commune de Cusy, dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du pays d'Alby en vigueur, pour permettre les travaux d'enfouissement des canalisations.

Le projet de révision allégée a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Ange SARTORI, architecte urbaniste, en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 24 février 2023 à 8h00 au lundi 27 mars 2023 à 12h00** pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46, avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY  
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Cusy** : 330, montée du Chef-lieu – 74540 CUSY  
Aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,

- **Syndicat intercommunal du pays d'Alby (SIPA)** : 363, allée du Collège – 74540 ALBY-SUR-CHERAN  
Aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy [www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/4407](http://www.registre-dematerialise.fr/4407).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de révision allégée n°1 du PLUI du pays d'Alby pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la révision allégée n°1 du PLUI du pays d'Alby, Commissaire enquêteur – 46, avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/4407](http://www.registre-dematerialise.fr/4407) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-4407@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4407@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy, au Syndicat intercommunal du pays d'Alby et à la mairie de Cusy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants :**

- vendredi 24/02/2023 de 8h00 à 12h00 en mairie de Cusy,
- lundi 13/03/2023 de 13h00 à 16h00 au Syndicat intercommunal du pays d'Alby,
- lundi 27/03/2023 de 8h00 à 12h00 en mairie de Cusy.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement – 46, avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY), au Syndicat intercommunal du pays d'Alby (SIPA) (363, allée du Collège – 74540 ALBY-SUR-CHERAN) et dans les mairies d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET